

L'AURORE DES CANADAS.

JOURNAL LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

DROITS ÉGAUX, JUSTICE ÉGALE.

VOL. III.—No. 96

MONTRÉAL, VENDREDI MATIN, 21 JANVIER, 1842.

PRIX 3 SOUS.



LES ENFANTS DU MARIN

Ain : De la grâce de Dieu.
Enfantant la vague écumante,
Yaguant pour nourrir ses enfants,
Ce marin que rien n'épouvante
Bref l'orage et les autans.
Une tempête furieuse
Hélas ! vient assaillir son bord ;
Pleurez, famille malheureuse !
Le marin fait naufrage au port.
Passants, donnez du pain
Aux enfants du marin !
Du pain
Aux enfants du marin !
Le marin, avant qu'il ne meure,
De son tillac a pu revoir
Eclore le toit de sa demeure ;
Comprenez-vous son désespoir ?
Au dernier moment de sa vie,
Ayant le mâit, en priant Dieu,
A ses fils comme à son amie
Il dit un éternel adieu !
Passants, etc.
DELEGORGUEZ-CODIER.

FAITS DIVERS.

ACCIDENT ;— Le *Crescent City* de la Nouvelle-Orléans publie les détails suivants d'un accident qui a eu lieu à la Jackson, dans l'Etat. On était occupé à décharger de deux dray des barils de poudre. Par maladresse, ou par ivrognerie, le conducteur du dray lui-même tomba à terre, et, dans sa chute, il se heurta à un des barils, dont il se débarrassa de la poudre. Par suite il se trouva à un remouleur de ra-oir occupé à repasser les nombreuses étincelles qui jaillissaient de sa roue tombèrent malheureusement sur la poudre répandue, le feu se propagea aux autres poudres et produisit une explosion effroyable qui fit sauter le remouleur, le conducteur du dray, sa voiture et son cheval. Quatre nègres appartenant à Mr. Seth Parker, furent tués. La poudre produite par l'explosion fut telle qu'elle ressortit dans toute la ville et qu'un grand nombre de croisées en furent brisées. L'une des jambes du charretier fut courbée à plusieurs centaines de yards. Les lambeaux du cadavre de l'infortuné remouleur furent ramassés et convenablement inhumés. Il paraît que la roue de la voiture a été retrouvée sur un des balcons à environ 60 yards dans le voisinage.
Cetle des *Atakapas*.
UN REVE :— De Balzac, le grand écrivain publié dernièrement à Paris un roman intitulé *Urville Mirouet*, qui a pour but de répandre le magnétisme et d'établir qu'une communication morale peut s'établir à distance entre certaines personnes par le moyen de la seconde vue, et même des apparitions d'outre tombe. On raconte à la Nouvelle-Orléans un fait récent qui, s'il était prouvé, viendrait à l'appui de la théorie avancée du romancier Français. Voici ce qui se fit :
M. de C... marchand de la rue Bourbon à Nouvelle-Orléans, se trouvait à Paris pour ses achats, lorsque dans la nuit du vingt-trois septembre, vers deux heures du matin, il vit en rêve son fils qui lui disait : « Mon père, je meurs. En même temps une main glacée vint caresser sa joue. M. de C... se réveilla en sursaut, et conserva une telle impression de ce qu'il vit et de ce qu'il entendit, qu'il se hâta de partir et s'embarqua sur la Nouvelle-Orléans. En arrivant, la première question fut de s'informer de son fils et il apprit qu'il était mort. Sa dernière douleur passée, il raconta à ses amis le rêve qu'il avait eu, et ceux qui n'étaient assés aux derniers moments du défunt confirmèrent, avec une sorte de étonnement, l'étrange pressentiment du malheureux père en lui apprenant qu'en effet son fils était mort le 23 septembre à deux heures du matin, et que ces dernières paroles qu'il avait dites : « Mon père, je me meurs. »

TEXAS :— Le général Santa-Anna a déclaré qu'il ne donnerait aucun permis pour importer des colons filés.
Le général Canalizo qui, à la dernière révolution commandait les troupes en faveur de Bustamante, a été nommé commandant général du Département de Puebla.
Une aventure de Fouché.—Le lendemain de la déconfiture du café Valois, un ancien habitué racontait à quelques curieux l'anecdote suivante :
C'était, disait-il, sous l'empire, ou Fouché remplissait les fonctions de chef de la police. M. de S... royaliste exalte, se trouvait assis à une table du café Valois, à côté de trois amis sur la discrétion desquels il pouvait compter. La conversation roula, à voix basse, sur les affaires politiques, le thème ordinaire de toutes ces réunions, après qu'on eut vint à parler de police.
Parfaitement sûr de n'être point entendu, M. de S... traita assez verbeusement l'administration de Fouché.
« Je suis, disait-il, si convaincu de son impéritie, que je voudrais, ici même, organiser à son insu une conspiration. »
Le lendemain, Fouché pria M. de S... de passer dans son cabinet, et lui répéta mot à mot les propos qu'il avait tenus la veille.
Grande fut la stupefaction du royaliste ; plus grande encore lorsque Fouché ajouta :
« Vos préoccupations, Monsieur, ont failli vous coûter cher, car, pendant que je vous faisais arrêter un jeune aventurier dans la chambre de votre femme.
— C'est impossible, Monsieur.
— Impossible ! En ce cas, lisez cette lettre, trouvée sur le coupable.
M. de S... parcourut les mots suivants, tracés de la main de sa femme :
« Tenez-vous, à sept heures, près du café Valois. Mon mari ne peut manquer de s'y rendre. Je vous attends, alors... Avec un demi-tasse, ses dominos et sa politique, nous en ayons au moins jusqu'à dix heures. »
— Vous voyez, poursuivit Fouché, que ma police vaut encore quelque chose.
Depuis ce jour, M. de S... l'exalté royaliste du café Valois, s'occupa un peu moins de politique, un peu plus de son ménage.
Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire l'obituaire suivant à cause des fleurs célestes dont a orné la tombe d'un ange de la terre.
Au presbytère de l'Eglise St. Martin, en cette ville, le Révérend Mr. MAURICE BEREL, âgé de 32 ans, dernièrement Vice-Président du Collège St. Gabriel, à Vincennes, dans l'Indiana. Ce digne prêtre est né à Rennes (France) de parents bien respectables par leur piété et leurs vertus, qui n'ont pas manqué de donner à leur fils Maurice, une éducation brillante dont il a si bien profité pour se dévouer entièrement au service du Seigneur. La paroisse St. Martin a été témoin pendant le court espace de temps qu'il a passé parmi elle, de ses vertus, de ses bons exemples, et surtout de sa patience héroïque sur son lit de douleurs. Tout l'éloge qu'il mérite peut être exprimé dans les deux lignes suivantes :
Personne ne l'a connu que pour l'aimer,
Personne n'en parlait que pour le louer.

[Communiqué.]
Lorsque le nuage de la mort voile de ses ténébres l'étoile de la vie, il est triste et désolant de se trouver seul avec son agonie ! Il est triste, loin de sa patrie, foyer de ses amours, de sentir le vent de l'infortune déraciner votre âme, et la jeter aux plages émaillées du bonheur et de l'éternité, sans qu'une lèvre inondée de larmes vienne baiser le front du malade expirant ! Il est triste encore de voir s'éteindre, dans l'ombre et dans l'oubli, les dernières lueurs qu'un vase brisé répand dans un cercueil ! Ah ! plaignez alors l'orphelin imprudent qui ne peut se reposer en Dieu et qui, sorti des bras de sa mère, se révolte contre le malheur et blasphème jusqu'à la tombe ! Plaignez aussi le poitrinaire, frère planté, qui ne porte jamais de fleurs, et qui s'effeuille chaque jour ! mais étouffez la pitié dans votre cœur, si celui que vous regrettez marche, en souriant, vers la pierre, où le voyageur fatigué s'arrête pour deviner l'infini, et lui demander d'épancher sur son front brûlant, la rosée de miel qui tombe des urnes sacrées pour effacer les taches du péché ! Calme et résigné, Mr. BEREL a dit adieu à ce monde profane, le temple des vanités et du doute ! Il a vu, sans s'en vanter, et sans en mourir, les pâles étincelles de sa languissante vie, et son dernier soupir s'est mêlé aux divines mélodies d'une hymne

ne virginal murmurée par les lyres angéliques. Au jour des fêtes enivrantes, la charité chrétienne viendra pleurer sur sa tombe, et y oublier quelques fleurs qui diront dans leur sublime éloquence : Une tombe élevée à cet endroit serait un autel érigé au malheur, à la religion et ses consolantes vertus !
UNE PLAISANTERIE SCIENTIFIQUE.—La Société des Arts à Londres vient d'être mystifiée de la façon la plus comique. Certain farceur annonça dans tous les journaux de la ville, que l'on pourrait voir dans un lieu fixé, une voiture qui n'avait qu'une roue, et dont on pouvait se servir sans l'aide de chevaux : la Société et le public en général étaient invités à venir admirer ce spectacle d'un genre nouveau. Mais quel ne fut pas leur étonnement, quand ils s'aperçurent que la voiture à une seule roue n'était rien moins qu'une broquette, qu'un individu promenait en cercle, sans doute pour démontrer que le véhicule n'avait nullement besoin d'être traîné par des chevaux.
BOUCHERIE.—Le New-York Américain dit que le docteur Valentine Mott, dans un discours prononcé devant l'école de chirurgie de New-York, racontait que le baron Larrey, l'ami et le chirurgien de Napoléon et de son armée, après la victoire d'Austerlitz, quatorze cents membres, et qu'il ressentit une telle fatigue de cette horrible besogne, que le scapel lui tomba des mains.
CORRESPONDANCES.
MR. L'ÉDITEUR,
Nos habitants de campagne déconcertés à la vue des taxes directes demandent à leurs concitoyens éclairés comment faire pour éviter la misère et l'esclavage. Vous avez beaucoup écrit sur l'agriculture ces années dernières ; mais vous parliez à des sourds, parcequ'ils ne voyaient point les maux qui allaient fondre sur eux. Je vous prie instamment de réimprimer vos excellents écrits. Je me propose de traiter un peu le même sujet. En attendant conseillons des moyens de s'aider mutuellement de garder l'argent parmi nous et de créer de quoi fournir aux besoins imprévus.
D'abord chaque paroisse devrait à l'exemple des Irlandais guidés par le grand O'Connell et instruits par plus de 3 siècles d'indicibles malheurs, jurer de ne se servir que de toiles, draps, etc. fabriqués par les gens du pays. Et les notables de chaque paroisse devaient se vêtir de ces toiles draps etc. c'est le moyen d'exciter l'émulation à bien faire. O'Connell conseille et pratique. Qu'ils imitent son exemple ; leurs voix seront ensuite toute puissantes. On ne tarira point tout à fait l'importation, mais on la diminuera bien.
La tempérance a fait gagner à l'Irlande sur l'Angleterre l'an dernier cinq mille livres sterling. Quelle soit pratiquée par les grands, les notables surtout, le peuple suivra Et que d'argent restera chez nous !
Ensuite chaque paroisse devrait former une caisse d'épargne où les domestiques mettraient leurs épargnes. Il n'est point de paroisse dont les domestiques ne puissent tout de suite mettre en réserve £25. Prêtés à intérêt légal à des gens qui veulent s'établir ou acheter des propriétés, ils donneraient un revenu toujours croissant. Et un jour viendrait qu'ils trouveraient ces épargnes accrues, utiles aux autres par le prêt, et à eux par la conservation.
Ce n'est pas assez d'arrêter la consommation des marchandises d'outre mer ; il faut à l'exemple des Irlandais prendre des mesures pour procurer la consommation des produits territoriaux. *Non omnis fert omnia tellus*, dit Vergile ; Toute terre ne produit point toute sorte de grains ; de même toute paroisse ne travaille pas également bien le lin et la laine. Ainsi qu'on établit des comités pour faciliter les échanges d'un bien à un autre ; établir des manufactures de toile, draps, d'huile, de cidre avec lequel mêlé au miel on fera du vin ; qu'on cultive la vigne du Canada, si fertile ; son raiin donnera un vin qui peut se clarifier promptement par le lait, et servir à faire une bonne eau de vie par le moyen de l'alambic sous prétexte qu'on ne saurait faire aussi bien que l'ancien monde on reste sans remuer, comme la femme de Loth, changée en une Statue de sel. L'ancien monde a-t-il toujours été aussi habile qu'aujourd'hui ? Non c'est en faisant qu'il a appris à faire. Faisons et nous apprendrons à faire.
C'est le temps d'agir avant que la misère et l'esclavage aient pris racine. Les mal-

heureux Irlandais ont été surtout depuis environ 60 ans dans la plus dure esclavage pour avoir suivi la conduite que vous tenez. Que leurs malheurs nous instruisent. Ils secouent enfin leurs pesantes chaînes. Nous ne sommes par encore en chaînes ; repoussons les chaînes. Soient de paroles injurieuses contre qui que ce soit, point de révolte, mais maîtres de vos personnes de votre esprit, de votre industrie de vos propriétés territoriales, travaillez, industrialisez-vous ; vous mangerez votre pain à la sueur de votre front, comme nous y sommes tous condamnés depuis la révolte de nos premiers pères contre Dieu ; mais vos sueurs couleront pour vous et non pas pour les autres. Les vexations dontent de l'intelligence ou plutôt la réveillent. Les nombreuses vexations, éprouvées depuis les troubles de 1837, ont réveillé beaucoup votre intelligence ; ne la laissez pas se redormir ; si non, la mort vous attend.
NOËN.
MR. L'ÉDITEUR,
Ce que les Canadiens redoutaient tant, la taxe, est enfin établi. Pour l'introduire, il fallait un homme possédé par le génie du mal comme Charles Poulett Thompson, d'aussi heureuse mémoire en Canada, le Sir John Colborne qui le bon sens du peuple a si bien surnommé le *Vieux Brulot*.
En effet, si la taxe est partout un fardeau pesant, quoique nécessaire, elle est surtout en Canada un fardeau insupportable. Et voici pourquoi. Qu'en Angleterre la taxe soit odieuse, je le conçois ; assez souvent on nous l'a expliqué ; mais si elle est une fois odieuse en Angleterre, elle est deux fois odieuse en Canada, parcequ'elle est double. Car la taxe étant sur les terres, les maisons de ville et de village, et les manufactures à peine nées en ce pays, ce fardeau écrasera peu à peu l'agriculture déjà si torturée par les insectes qui ont fait disparaître le blé et nos longs et durs hivers qui ne sont pas en Angleterre. Ce même fardeau tuera dès leur naissance nos manufactures de boissons diverses, d'huiles, de draps etc. que nous voyons enfin surgir et à la avec une si douce espérance. Que va-t-il suivre de cette tyrannie de l'agriculture et des manufactures ? Que la misère ineffable qui pèse sur le bas peuple d'Angleterre qui en pousse à bon droit les hauts cris, va peser sur nos agriculteurs et propriétaires. Ces derniers seront d'autant plus tyrannisés qu'ils auront plus de propriétés. La main d'œuvre si coûteuse ici absorbe presque les revenus d'une terre. L'agriculteur dépouillé par la main d'œuvre et par la taxe abandonnera donc ses champs pour aller vivre ailleurs. Des bretons, grands propriétaires dans le lieu où je suis, parlent déjà de vendre leur propriétés pour aller s'établir en pays étrangers. Ce que je dis de l'agriculture, je le dis des manufactures nées. Ceux qui les possèdent ne les peuvent continuer qu'en haussant les prix des effets qu'ils manufacturent assez pour avoir, taxe et main d'œuvre payées, un gain honnête. Or, en ce cas, ces prix seront exorbitants. Et comme le joug de fer qui pèse sur les innombrables prolétaires d'Angleterre les forces à se louer presque pour rien, plutôt que de mourir de faim, les propriétaires des manufactures anglaises enverront ici leurs effets manufacturés qui vendus à un prix adoussant de ceux de nos manufactures, seront achetés et les autres laissés ou vendus à même prix ; mais dans l'un et l'autre cas nos manufactures périront. Alors l'importation sera immense, et l'exportation nulle ; et le règne de fer dont la malheureuse Irlande commence à se délivrer, s'établira ici.
Je veux que ces réflexions soient des rêves, des chimères d'un cerveau échauffé. Au moins on ne pourra nier que la taxe sera double ici. Car notre pays encore dans l'enfance ne peut, comme l'Angleterre, fabriquer toutes les choses nécessaires à la vie. Donc il faut qu'il achète ces choses nécessaires de l'Angleterre. Le vendeur, quand il est seul, impose à l'acheteur la loi ; tant ou point. Et le besoin indispensable ordonne de payer tant. Nous aurons encore plus que jamais les taxes indirectes que feu Sieur Giroud dans ses notes a si bien fait connaître. De plus nous aurons les taxes directes. O peuple d'Angleterre, n'envie donc plus notre sort ; cesse de l'exporter pour venir en Canada où les spéculateurs à entrailles de Saturne te disent, et te diront encore que coulent et le lait et le miel.
Si du moins nos taxes tournent à notre avantage au moins un peu, nous nous tiendrons en silence. Mais elles vont aller s'enlourir dans le Haut-Canada, doté, comme la mère patrie, d'une belle dette

nationale qui par la agresse de la machine gouvernementale ira toujours croissant comme celle d'Angleterre. O cœur sensible de notre bonno reine, si tu savais comme sont traités en ton nom tes sujets du Canada !!! des requêtes, des requêtes de tous les côtés. Quis vir unus.....
UN PENSUR.
MR. L'ÉDITEUR,
Je me réjouis, comme vous, de voir enfin nos compatriotes se livrer à l'industrie nationale. Si dans le sud du Canada l'on sème beaucoup de patates, de blé d'inde, de navets, betteraves, on s'y met un peu aussi dans le nord. Surtout nos bons habitants manufacturent bien la laine, et ils s'enorgueillissent avec raison de se couvrir de beaux manteaux, faits de leurs propres mains avec leur laine, foulés et rasés aux moulins. Les femmes commencent à faire des schales de laine que l'expérience leur fera dans peu bien perfectionner. Mais ils font encore mal la toile.
Sans vouloir encourager l'imtempérance, honte et opprobre pour plusieurs de nos compatriotes, et source des maux physiques et moraux, de la misère et de l'esclavage, je vais vous donner la recette pour faire avec nos produits territoriaux des liqueurs saines pour ceux dont la santé en a besoin.
On fait du vin de Madère, dit le dictionnaire d'industrie, avec du cidre nouveau mêlé à une égale quantité de miel blanc. On fait évaporer ce mélange dans un vaisseau de cuivre ou de fer blanc jusqu'au point de soutenir un œuf plongé à la moitié de son diamètre ; on l'écumé à mesure qu'il bout. Après l'avoir refroidi, on verse cette liqueur dans un vase de grès qu'on place dans un lieu chaud durant 12 à 15 jours pour le faire fermenter. Ensuite on bouche ce vaisseau et on le met à la cave. Au bout de trois ou quatre mois vous pouvez mettre cette liqueur en bouteilles, de venu clair par le repos, aussi bonne et aussi forte que le Madère.
Avec des pois germés dans l'eau, séchés ensuite et pilés, puis romus à l'eau et fermentés dans un vaisseau bien bouché on obtient au bout de trois mois par la distillation une bonne eau de vie. Un biseau de pois donne huit pintes. On la clarifie avec de la poudre de charbon. Nos voisins des Etats-Unis font du verre. Voici la méthode d'en faire. Prenez 150 livres de beau sable ou de cailloux pulvérisés, 100 livres de potasse bien purifiée, 20 livres de craie, 5 onces de bonne magnésie ; mêlez les ensemble et les fondez ; vous obtiendrez un beau verre. Si le cristal paraît obscur, éteignez le dans l'eau et le refondez jusqu'à ce qu'il soit pur. Cette obscurité peut venir de la faiblesse d'un des ingrédients que vous augmenterez.
On purifie ainsi la potasse pour le verre. On la fond dans l'eau, et elle repose une nuit ; après quoi on décante cette eau. Le résidu filtré se cuit à sécher dans un chaudron de fer. Au fond reste un sel blanc qui, cassé en morceaux et rougi au fourneau doucement, est dissout de nouveau dans l'eau autant de fois qu'on veut avoir un verre plus beau. On mêle 40 livres de ce sel avec 60 livres de sable et 5 livres de craie réduite en poudre ; on fait bouillir ce mélange durant 2 jours et demi ou trois jours ; ensuite on façonne cette matière comme les potiers façonnent leur terre préparée.
Le pimant semé dru dans un terrain gras, et replanté, quand il est un peu grand, à 6 pouces de distance l'un de l'autre, dans des sillons de 3 pouces de profondeur, donne du poivre rouge. On cueille rouge les gousses destinées à la semence, et vertes mais rougeâtres, celles destinées au poivre ; Sèches sur des claies ou dans des paniers dans le four, après avoir retiré le pain, on bise ces gousses au moulin et on tamise la poudre qui est un bon poivre qu'on met dans un lieu sec pour le conserver.
Nos cordonniers achètent cher le cuir noir dont ils se servent, ou en font avec de la couperose qui le brule. En veulent-ils de jaune ? qu'il trempent du cuir tanné à l'ordinaire à plusieurs reprises dans une décoction d'épine vinette, (qui vient bien en Canada) ; ou de feuille de bouleau ou de bouquets jaunes, ensuite s'ils en veulent d'un beau vert de Saxe, qu'ils le mettent dans un bain d'indigo dissout dans de l'eau sur laquelle ils verseront de l'acide vitriolique ou vitriol. S'ils en veulent d'un beau noir luisant, qu'ils jettent de la farine dans de la bière aigre, et dans ce mélange de la vieille ferraille, morceau de vieille toile, &c. &c. dans un tonneau, au bout de trois mois la teinture est faite. On y met de l'alun, et on trempe le cuir, qui prend un beau noir luisant.

Il nous vient d'Angleterre un beau noir dont on frotte les sœurs et les harnais. Il se fait avec les proportions suivantes. Dans une chopine de bière mettez pour six sols de noir d'ivoire en poudre, pour deux sols de sucre candi, deux sols de gomme arabique et deux sols de cire vierge; faites bouillir le tout à petit feu six minutes dans un vase de terre à trois pieds, et tout est fait.

Chaque famille peut faire du noir à souler avec du noir de fumée, du vinaigre, du sucre fondu, du lait, de la cire et un peu de sucrage mêlés et brassés ensemble. On obtient le noir de fumée en brûlant sans flammes des matières grasses, comme vieux linges gras, pailles &c un peu humides. On met dessus le feu une plaque de cuivre ou autre à laquelle s'attache le noir de fumée. On en peut aussi tirer des poêles et des cheminées.

UN AMI DE SES COMPATRIOTES.

NOUVELLES ANNONCES.

Il sera vendu, &c. La personne qui &c. Emprunt dérogé, &c. Bureau d'engrangement, St-Hyacinthe Avis qu'il soit notoire &c. Corporation de Montréal Avis, le Patriote Canadien Vente par encan J. D. Bernard Corporation de Montréal.

L'AUREORE DES CANADAS

VENDREDI 21 JANVIER 1842.

EFFRAYANT : — Le Commercial Messenger fut épouvantablement le malin contre le Gouverneur du Maine, M. Fairfield, et nous craignons beaucoup que dans son humeur belliqueuse il n'aille mettre en cendre l'état tout entier auquel ce Gouverneur préside!

FRONTIERES ANGLO-AMERICAINES. — On sait que le gouverneur Fairfield, de l'état du Maine, qui avait échoué aux élections de 1840, a été rappelé au pouvoir par celles de 1841. Cet opiniâtre adversaire des empiétements anglais vient d'inaugurer sa rentrée aux affaires pour un message qui doit faire craindre à la diplomatie de nouvelles entraves, de nouveaux coups de fouet à sa marche lente et pacifique. Après avoir constaté que, d'après les dires du président Tyler, les négociations relatives au territoire contesté n'ont fait aucun progrès, M. Fairfield ajoute: "Si dans cette inaction, aussi bien que toutes les phases de l'affaire vous pouvez découvrir, de la part de l'Angleterre, aucune intention autre que celle de ne jamais abandonner pacifiquement une large portion du territoire litigé, vous serez plus heureux que je ne l'ai été. La politique que doit suivre le gouvernement général, dans ces circonstances, ne me paraît admettre ni doute, ni hésitation. L'honneur national et les droits de l'état du Maine dictent cette politique; elle doit tendre à effacer immédiatement et totalement, sur notre sol, tout vestige des empiétements anglais. Car s'il doit y avoir de plus longues négociations, ce ne peut être, de la part de la Grande-Bretagne, que pour garder ce qu'elle refuse de rendre depuis plus d'un quart de siècle. Mais si, après une trop longue attente, il n'y a pas lieu d'espérer que le gouvernement fédéral adopte une conduite convenable, alors l'état du Maine, fidèle à lui-même, s'emparera de tout le territoire, s'il le faut, emploiera, pour le conserver, tous les moyens que Dieu et la nature ont mis en son pouvoir!"

LES JOYAUX DE LA COURONNE. — On se rappelle qu'il y a un mois environ, un adroit filou enleva à la barbe de leur gardien, dans le cabinet des patentes, à Washington, divers joyaux dont il a été fait cadeau au gouvernement des Etats-Unis par des souverains et anges. C'était 10 une tabatière en or enrichie de diamants, donnée par l'empereur de Russie, Alexandre; 2 un fourreau d'épée en or le voleur n'avait pas voulu l'épée) donné par le vice-roi du Pérou; 3 un collier en perles, donné par le sultan de Muscat. Une récompense de quinze cents dollars ayant été promise pour la trouvaille de ce trésor, partout la police s'était mise à l'œuvre, mais ses recherches étaient long-temps demeurées infructueuses, et l'on commençait à perdre espérance, lorsque, dimanche dernier, des officiers de police de Baltimore furent informés qu'il avait été déposé à bord du schooner Mary

Nous n'avons jamais prétendu que le Herald ait écrit dans infernal rebels dans sa feuille, mais nous avons dit que ces expressions étaient dans la langue du Herald, ce qui veut dire en bon français: que celui qui est capable d'insulter les canadiens comme le Herald l'a fait, dans le tems même où la presse populaire avait été empoignée par l'ordre des tyrans de l'époque, se rapproche du langage que le Herald répudie: c'est un terme de comparaison que nous avons voulu tirer, et voilà tout. Quant à jurer en bon anglais ou en bon français, comme le Herald nous le conseille nous croyons que si nous fréquentions quelque peu une certaine école, nous saurions bientôt la chose par cœur, mais comme nous n'ambitionnons pas progrès dans cette carrière, nous laissons la chose à d'autres.

Nos lecteurs auront, nous aimons à l'espérer, la bienveillance de nous pardonner si nous montrons si peu de notre travail aujourd'hui, lorsqu'il s'agit de les plaire. L'abri de la maladie, nous avons été traité en martyr pendant cinq jours par une esquinancie sans conscience qui a mine de régner encore contre les délicieuses choses qu'on nous force d'avaler au nom d'Esculape. On a prétendu que l'article des MELANGES RELIGIEUX contre nous était la cause de ce malheur; si nous pensions de même, nous ne pourrions jamais leur pardonner, car avec les douleurs que nous avons éprouvées, nous pouvons assurément dire que nous étions entrez mauvaise compagnie. Quoiqu'il en soit si nous étions capable de rancune, nous pensons que nous l'aurions expié cette semaine.

FAIT REMARQUABLE: — Avant hier la nuit, des oiseaux nocturnes se sont amusés à amasser et couper la glace sur le chemin qui a été battu sur la glace, au pied du courant Ste. Marie, afin de ne pas passer par l'aimable barrière du Faubourg-Québec. Ce qui y a de plus odieux dans cette besogne, c'est qu'on exposait par là la vie des passants, puisque le chemin était coupé d'environ 36 pieds, et qu'il était difficile de le voir durant la nuit. Voilà les exploits de ces mauvais garnemens de nuit. On a aussi pris la peine d'y amasser environ 40 voyages de glaçons afin de boucher le chemin, et forcer les gens de passer dans la belle barrière.

Sir James Donnell, a donné, Vendredi dernier un Bal aux chefs Sauvages de Lorette, à l'Hôtel de Payne ou il y avait foule de beau monde.

Son Excellence, le gouverneur Général a tenu un lever le 12 du courant, dans lequel le Maire à la tête d'un assez grand concours a présenté une adresse de félicitation à son Excellence qui y a fait une réponse d'usage.

Henry Sherwood, Ecuier, Avocat et C. R. à Toronto (Canada Ouest) a été élu Maire de cette Cité à une dissidence de quatre voix Seulement.

La petite ville de Trois Rivières a résolu de fêter aussi la naissance du Prince de Galles le 23 du courant, par un bal, un souper et un feu de joie sur la glace devant la ville. Le tat major et les officiers de la garnison ont aussi célébré par un bal qui eut lieu hier, chez Rasco, la même solennité. Nous aimerions bien à savoir quelle part les pauvres ont eue de ces plaisirs et quelle satisfaction on remporte vraiment quand on est sans cesse vis à vis d'une misère qui se présente comme un remède! si les fonds qui ont été dépensés depuis un mois à l'occasion de la naissance du duc de Cornwall avaient été recueillis, Montréal aurait pu s'enrichir avant long tems d'un ASYLE des PAUVRES, édifice qui aurait perpétué et fait bénir bien plus étroitement le souvenir du prince royal que toutes ivresses passagères qui ressemblent au bonheur un instant mais laissent un grand vide après elle. Notre intention n'est point de faire le moraliste, mais d'acquiescer ce que nous regardons comme un devoir d'humanité de chrétien et de Journaliste.

Les habitants, de la paroisse de St. Jacques, s'étant réunis le 11 du courant à la salle publique du presbytère de cette paroisse, pour procéder à l'élection d'un conseiller, en remplacement d'Isaac Dugas, Ecr. et autres officiers de paroisse conformément aux Cap. 3 & 4 de la 4e. Victoria. J. Dufresne Ecr. fut unanimement élu conseiller, aussitôt après sa nomination comme tel. fit un discours très éloquent, dans lequel il remercia ses constans de l'honneur qu'ils venaient de lui déferer, il mit dans le plus grand jour les vices qui caractérisent la constitution de nos municipalités, et se prononça surtout sur l'injustice qu'il y aurait de taxer les habitants pour payer les employés d'une institution aussi vicieuse.

Les dites élections terminées, l'assemblée fit choix de Julien Poirier Ecr. pour agir comme président et de A. Dugas Ecr. comme secrétaire. Mr. le président expliqua le but de l'assemblée, et les résolutions suivantes furent unanimement adoptées: Sur motion P. R. Chagnon Ecr. secondé par le Dr. Viger. 1o. Résolu, qu'il soit tenu une assemblée générale du comté de Leinster, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Jacques, le 14e. jour de Février prochain, à onze heures matin pour confronter la conduite parlementaire de J. M. Raymond, Ecr. représentants de ce comté, avec les promesses qu'il fit à ses mandataires lors de son élection, en mars dernier. Sur motion G. N. Dumas Ecr. secondé par Mr. Joseph Beauchamps Résolu 2e. Que le dit Mr. J. M. Raymond est prié de se trouver personnellement à la susdite assemblée. Sur motion du Dr. Gauthier secondé par L. Poirier Ecr.

Bright, prêt à partir pour Richmond, une cause mystérieuse dans laquelle se trouvaient probablement les fameux joyaux et par conséquent une aubaine de quinze cents dollars. Une fouille fut immédiatement faite, et amena la saisie du trésor, qui a été trouvé intact, à l'exception du fourreau d'épée que l'on avait ployé parce qu'il était plus long que la malle. Quant au voleur, pour l'arrestation duquel est offerte une récompense supplémentaire de mille dollars, il court encore.

THE EMIGRANT: — C'est le nom d'une pitite rimée à laquelle le Transcript accorde complaisamment le titre de POEME pour se pamer ensuite d'admiration devant son auteur qui a la bonté d'y insulter les Canadiens français, sans doute pour s'attirer l'estime de leurs ennemis et faire par là sa fortune. Le Transcript le nomme Standish O'Grady, Emigré Irlandais, qui aurait mieux fait de partir avec sa muse et son Pégase, en Irlande, que de venir au milieu de nous rimer le Herald et la presse Tory du pays, quand son ignorance seule peu le porter à envisager les Canadiens français comme il le fait. Nous pouvons pardonner une injure, parce qu'elle n'est que l'ordinaire à plat, surtout quand elle porte la physionomie saugrenue du rimeur Standish, mais nous ne pourrions pardonner une bêtise, surtout lorsqu'elle n'est pas provoquée et qu'elle part du "seul besoin de calomnier." Allons, poétique Standish, pass-z-moi "la rhubarbe et je vous passerai le séné."

La première course au trot, d'un mille répétée à ce lieu pour une course de 5 piastres. 7 chevaux étaient entrés pour cette course, ils appartenaient aux personnes suivantes, MM. Jos. Gauvet de St. Hyacinthe Lucien Archambault do St. Félix St. Ours Barnes St. Hyacinthe Michel Desloges do Michel Gaudet do Joseph LeBlanc St. Ours. Le cheval de M. Gauvette a gagné, les deux premiers mille, 2e. Course. Un mille répété ou ambleurs, Course de 10 piastres. Deux chevaux seulement entrèrent pour cette course, le fameux trotteur de Mr. Jodoin de St. Damase, Eclipse, d'Yamaska. et le cheval ambleur de Michel Desloges Corbeau; Corbeau gagna le premier mille et Eclipse gagna les deux autres, après une course vivement contestée. 3e. Course, un mille répété, tous les chevaux ambleurs, course de 5 piastres. Trois chevaux furent entrés pour cette course; ils appartenaient à MM. Antoine Martel St. Hyacinthe Jos. St. Germain St. Denis Fes. Valcour St. Simon. Le cheval de M. St. Germain gagna cette course qui fut aussi bien contestée. Les vainqueurs reçurent en même temps que leurs courses respectives, de la part des commissaires des courses, des guirlandes de rubans dont ils ornaient la tête de leurs chevaux pour proclamer leur victoire; les commissaires étaient MM. Tétu, Pacaud, Barnes et Jones. Nous apprenons qu'une course doit avoir lieu le 25 courant entre le fameux trotteur Eclipse et un fameux cheval du comté de Laprairie et que des paris considérables ont été faits sur cette course qui ne pourra manquer que d'être fort intéressante. Plusieurs courses auront lieu le même jour. Le jour même de la course dont nous venons de donner les détails, M. Jodoin a refusé de son cheval Eclipse le superbe prix de \$500. — Communiqué.

L'AUTEUR DES ETRENNES, D'UN CORRESPONDANT DE L'AUREORE.

(Article Communiqué.)

En lisant les Etrennes à l'Aurore je me suis cru l'un de ceux que l'auteur désigne comme subissant l'influence corruptrice de la classe dominante, et qui conserve de ces rivalités jalouses autre fois parmi nous si communes. Cette égratignure faite à ma vanité m'avait donné de l'humeur, et je me proposais de le dénigrer moi-même à la première occasion, qui se présenterait. C'était dans ces sentimens que j'avais fait route et que j'entrairais dans l'auberge au village de** où des affaires m'ont retenu pendant près d'une semaine. Comme dans l'endroit depuis longtems, j'ai reçu des visites comme j'ai du moi-même en faire à d'anciennes connaissances parmi lesquelles il s'en trouvait d'états divers, de fortune et de profession différens. La plupart de ceux qui sont dans les sommités, se recraient d'une manière mère contre l'introduction d'une branche d'industrie nouvelle dans l'endroit. J'avais pris d'abord ceux qui tenaient des propos de cette nature pour de ces personnes excentriques pour se propager. Mais dès le second jour j'ai pu me convaincre que ces idées étaient partagées surtout par le plus grand nombre de ceux qui doivent, en dernière analyse, recueillir les fruits de l'exploitation

Résolu, 3e. Que tous les électeurs du dit comté sont invités à se trouver présents à la susdite assemblée, pour y entendre et juger eux mêmes les explications que le dit Mr. Raymond pourra alors donner sur ses votes à la dernière assemblée du parlement. Sur motion de Mr. Cyrille Morin secondé par Mr. Narcisse Dugas. Résolu, 4e. Que copie des présentes résolutions soient transmises à l'Editeur de l'Aurore des Canadas, qui est prié de les publier dans son journal, afin que le dit Mr. Raymond et tous les électeurs de ce comté en aient une information suffisante. (Signé) JULIEN POIRIER Président. A. DUGAS Secrétaire. St. Jacques 11 Janvier 1842.

COURSES A St. HYACINTHE.

Les habitans du Comté de St. Hyacinthe, et des Comtés environnans, montrent depuis longtems une emulation bien louable pour l'amélioration dans la race de leurs chevaux, il existe maintenant dans les diverses paroisses de ces localités vint-cinq ou leur beauté. Lundi le 10 courant des courses brillantes et fort animées ont eu lieu à côté du village de St. Hyacinthe. La rivière d'Yamaska offrait aux amateurs une Glace des plus favorables pour l'exercice favori des Canadiens, et pour redire les courses plus belles encore on avait préparé sur la rivière quatre lignes de chemin parallèles qu'on avait débarrassés de la neige et de tout autre embarras. Trois mille personnes au moins assistaient à ce spectacle intéressant.

On croira facilement sans doute qu'il n'y a rien de si commun que de voir un homme qui se croit au dessus de la masse du peuple par les lumières et l'éducation communiquez un d'eux le sont par l'aisance et les manières.....

Office du Secrétaire de la Province. KINGSTON, 10 JANVIER, 1842. Il n'y a plus à son Excellence le Gouverneur en chef de faire les nominations suivantes: Capt. J. W. Z. Jones Secrétaire Militaire et Principal Aide de Camp. Jean Br. B. Aubien, Gentilhomme Notaire Public pour le Bas-Canada.

ENCORE UNE OMISSION. — Pendant que nous signalions, lundi dernier, certains actes de négligence, l'Exécution, la Gazette (Anglaise) de Québec annonçait que par suite de l'oubli, de la part des départemens publics de Kingston de transmettre les commissions ordinaires nommant un Président pour agir en l'absence du chef de l'Exécution il n'y aura pas de Cour d'Appel, dont le terme devait avoir lieu du 10 au 20 courant. Les péchés d'omission ne manquent pas au "Gouvernement Responsable," à jour du Jugement.

La vaste propriété connue sous le nom de Brasserie de McCallum s'est vendue le 3 courant par décret forcé pour la somme de £2,150. Les acheteurs ont été MM. Lloyd et Lepper. — Canadien.

MARIAGE

En cette ville, le 17 Janvier courant, par le Révd: M. S. Fay. Mr. Vital Gibeau à Belle Adeline Vincent, tous deux de cette ville.

DECES.

A Ste. Elizabeth le 13 du courant d'après M. A. G. Rolland d'Arminault, veuve de Si ur M. P. Lesvesque à l'âge de 25 ans, la perte récente d'un époux tendrement aimé l'avait disposé d'avance au sacrifice devenu fort pénible pour elle. Elle vit arriver le moment fatal de la mort avec la plus grande résignation; Elle laisse pour déplorer sa perte, un fils chéri et un grand

des produits d'un pays dont les produits s'accroissent à proportion de l'activité du règne dans les ateliers, de celle avec laquelle le numéraire circule en conséquence. Je n'ai pas besoin de dire que ces observations regardent principalement ceux qui sont dans le commerce déjà florissant l'endroit. Qui pourrait d'avance imaginer une chose possible que les personnes de cette classe se fussent liés pour faire un entrepise, pour causer la ruine d'un citoyen sans reproche et celle de ses frères dans lesquelles ils ne devraient voir que bienfaiteurs et qu'ils traitent comme des ennemis? C'est pourtant bien ce qui est fait dans cette paroisse où l'on s'occupe encore d'exécuter ce projet qui n'est pas moins méprisable qu'odieux. Plusieurs de ces hommes ligés pour proscrire l'industrie sont de ceux qui se croient au dessus de la masse du peuple par les lumières et l'éducation communiquez un d'eux le sont par l'aisance et les manières.....

A mon retour, je me suis vu dans la nécessité de passer dans la Paroisse de St. Jacques. J'ai demandé à ce qu'on pensait d'un nouvel établissement dans lequel aussi ce produit du pays qu'on manufacture. On ne m'a parlé qu'avec éloges de celui qui le conduit. Quoiqu'il se trouve là fort d'hommes qu'on doit supposer capables de bord d'apprécier tous les avantages qu'il peut résulter d'une exploitation de ce genre, je n'ai rencontré personne qui parût s'intéresser d'une manière particulière à sa prospérité. La chose n'a pas d'autant plus frappante qu'à raison de quelques circonstances locales, ils ne font guère la qu'un commerce assez considérable. Enfin, quoique la population de la Paroisse se compose presque exclusivement de cultivateurs, ce manque de culture n'a pas empêché d'éprouver de la part de plusieurs d'entre eux des témoignages de quelque chose de plus que de la bienveillance.

On croira facilement sans doute qu'il n'y a rien de si commun que de voir un homme qui se croit au dessus de la masse du peuple par les lumières et l'éducation communiquez un d'eux le sont par l'aisance et les manières.....

Office du Secrétaire de la Province. KINGSTON, 10 JANVIER, 1842. Il n'y a plus à son Excellence le Gouverneur en chef de faire les nominations suivantes: Capt. J. W. Z. Jones Secrétaire Militaire et Principal Aide de Camp. Jean Br. B. Aubien, Gentilhomme Notaire Public pour le Bas-Canada.

ENCORE UNE OMISSION. — Pendant que nous signalions, lundi dernier, certains actes de négligence, l'Exécution, la Gazette (Anglaise) de Québec annonçait que par suite de l'oubli, de la part des départemens publics de Kingston de transmettre les commissions ordinaires nommant un Président pour agir en l'absence du chef de l'Exécution il n'y aura pas de Cour d'Appel, dont le terme devait avoir lieu du 10 au 20 courant. Les péchés d'omission ne manquent pas au "Gouvernement Responsable," à jour du Jugement.

La vaste propriété connue sous le nom de Brasserie de McCallum s'est vendue le 3 courant par décret forcé pour la somme de £2,150. Les acheteurs ont été MM. Lloyd et Lepper. — Canadien.

MARIAGE

En cette ville, le 17 Janvier courant, par le Révd: M. S. Fay. Mr. Vital Gibeau à Belle Adeline Vincent, tous deux de cette ville.

DECES.

A Ste. Elizabeth le 13 du courant d'après M. A. G. Rolland d'Arminault, veuve de Si ur M. P. Lesvesque à l'âge de 25 ans, la perte récente d'un époux tendrement aimé l'avait disposé d'avance au sacrifice devenu fort pénible pour elle. Elle vit arriver le moment fatal de la mort avec la plus grande résignation; Elle laisse pour déplorer sa perte, un fils chéri et un grand

nombre de parents et d'amis. Durant la maladie longue et douloureuse qui la conduisit au tombeau, jamais elle donna la plus légère marque d'impatience, aussi s'endormit-elle doucement dans le Seigneur. — Communiqué.

A St. Jacques le 28 de Décembre dernier, le sieur Louis Murion, père, âgé de 69 ans, respectable citoyen de cette paroisse et regretté généralement par ceux qui l'ont connu.

Au Lac Ouaro, paroisse de St. Jacques lundi soir le 6 Janvier courant, le Sieur Joseph Javest dit Beaugard âgé de 62 ans, le surintendant des moulins de Messieurs les Seigneurs de Montréal. Cet homme était respectable dans sa situation et reconnu très charitable envers les pauvres nombreux qui l'entouraient.

A St. Jacques, aujourd'hui le 16 Janvier aussi courant, Marcel Marion âgé de 17 ans fils, aîné du Capt. Joseph Marion, ce jeune homme n'était malade que depuis environ 2 mois, mais les fièvres l'ont enlevé à un père et une mère qui pleurent encore sur la perte qu'ils ont faite d'une fille décédée le jour de Noël dernier. Cette respectable famille est très affligée de ces morts prématurées. — Communiqué.

CORPORATION DE MONTREAL.

Règlement du Conseil de la Cité de Montréal révoquant en partie un certain Règlement y mentionné, et imposant un droit sur les personnes qui tiennent des Tables de Billards.

LE MAIRE, les ECHEVINS et CITOYENS de Montréal, dûment assemblés en conseil, à l'Hôtel de ville, en la Cité de Montréal VENDRE le 7 SEPTIEME jour de JANVIER en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante deux, en vertu de l'autorité de loi et de révoquer dans et par une ordonnance du Gouvernement de la Province de St. Bas. Canada, et du Conseil Spécial par les aff. des d. de la dite Province, faite et passée en la Quatrième année du règne de sa présente Majesté, intitulée: "Ordonnance pour incorporer la Cité et Ville de Montréal," comme aussi par une autre Ordonnance subséquente des dits Gouverneur et Conseil Spécial, faite et passée en la Quatrième année du règne de la dite Majesté, intitulée: "Ordonnance à l'effet d'amender l'Ordonnance pour incorporer la Cité et Ville de Montréal."

Ordonné et Statué, et il est par le présent Ordonné et Statué: — SECTION 1. Qu'il soit de plus Ordonné et Statué que la seizième Section du Règlement ou Statut du Conseil de la dite Cité, fait et passé le huitième jour de Mai mil huit cent quarante et un, intitulé, Règlement du Conseil de la dite Cité de Montréal pour fixer le taux de la Cotisation et "augmenter le revenu de la dite Cité," soit, et elle est par le présent, rescindé et annulée.

SECTION 2. Et qu'il soit de plus Ordonné et Statué, Qu'un droit annuel de cinquante livres, contenant soit, et le dit droit est par le présent imposé, et sera payé par l'occupant ou les occupants, le propriétaire ou les propriétaires de toute et chaque maison d'entretien public, Hôtel, Auberge, Taverne licenciée, maison de pension publique, ou tout autre lieu de rendez-vous, (resort) entretien, ou amusement public quelconque, dans les limites de la dite Cité, pour toute et chaque Table de Billard qu'il y a maintenant, ou qui pourra ci-après être établie ou tenue dans toute telle maison d'entretien public, Hôtel, Auberge, Taverne licenciée, maison de pension publique, ou autres lieux de rendez-vous, entretien ou amusement, et aussi qu'un pareil droit annuel de cinquante livres, contenant, sera, et il est par le présent imposé à l'occupant ou aux occupants, au propriétaire ou aux propriétaires d'aucune maison ou d'aucun appartement ou autre lieu ou place, dans les limites de la dite Cité, et par lui ou par eux payé, par toute et chaque Table de Billard, qu'il y a, ou qui pourra y être ci-après établie ou tenue, à l'instance ou pour l'usage d'aucun Club, association ou nombre d'abonnés ou souscripteurs, ou pour aucun particulier ou aucuns particuliers quelconques, autres que le dit occupant ou les dits occupants de la dite maison ou du dit appartement ou autre lieu, et tout occupant ou tous occupants, tout propriétaire ou tous propriétaires, comme susdit, qui érigeront, établiront ou tiendront, ou qui permettront qu'il soit érigé, établi ou tenu, dans aucune telle maison d'entretien public, Hôtel, Taverne, Auberge licenciée, maison de pension publique, ou autre lieu de rendez-vous ou fréquentation, entretien ou amusement public quelconque, ou dans aucune maison ou aucun appartement, lieu ou place, tel que ci-dessus désigné, une Table de Billard pour laquelle tel droit n'aura pas été payé, encourront et paieront une amende de la somme de cinq livres, pour toute et chaque offense ou contravention.

SECTION 3. Et qu'il soit de plus Ordonné et Statué, Que le droit annuel ci-dessus imposé sera dû et payable le dixième jour de Janvier de toute et chaque année.

(Signé) PETER MCGILL, MAIRE, (Certifié) J. P. SEXTON, Secrétaire de Ville.

CORPORATION DE MONTREAL. EMPRUNT DEMANDE pour des objets d'améliorations générales dans la ville de Montréal: la somme de DIX MILLE LIGES, Coût actuel, en sommes de pas moins de £100 pour chaque terme dont il sera convenu et pour lesquels seront donnés des billets, de la main du Maire, en la séance de la Corporation, et portant intérêt légal.

Les personnes désirant faire des offres sont priées de s'adresser soit en personne ou par lettre au sousigné: ARTHUR ROSS, Trés. de la Cité. Montréal 19 Janvier 1842.

CORPORATION DE MONTREAL. EMPRUNT DEMANDE pour des objets d'améliorations générales dans la ville de Montréal: la somme de DIX MILLE LIGES, Coût actuel, en sommes de pas moins de £100 pour chaque terme dont il sera convenu et pour lesquels seront donnés des billets, de la main du Maire, en la séance de la Corporation, et portant intérêt légal.

Les personnes désirant faire des offres sont priées de s'adresser soit en personne ou par lettre au sousigné: ARTHUR ROSS, Trés. de la Cité. Montréal 19 Janvier 1842.

Les personnes désirant faire des offres sont priées de s'adresser soit en personne ou par lettre au sousigné: ARTHUR ROSS, Trés. de la Cité. Montréal 19 Janvier 1842.

Vente par Couran.

PAR J. D. BERNARD. VENTE ETENDUE D'EPICERIES DE VINS DE LIQUEURS &c.—MERCREDI, le 25 du courant, et les jours suivants, sera Vendu, aux magasins du sousigné une grande variété de LIQUEURS, VINS, EPICERIES, PAPETERIE CLOUS, HUILE, &c, pour clore plusieurs Comptes, et pour être vendus sans réserve L'assortiment consiste en— 10 boucauts Sucre Muscovade clair 60 quarts do do do 30 caisses Thé Young Hyson 10 do do Twankay, 23 sacs de Laquiria Caf. 100 boîtes moulu do 50 do do Poivre moulu 50 sacs Black do 40 boîtes Alp'ce 20 quarts Gingembre moulu 10 sacs Piment 75 do Ris East India 60 quarts de raisins secs de Valence 30 boîtes d'Empois de Londres 100 do de pipes 100 Caisses de savon de Montréal 50 do de Chandelle do 40 quarts de Vin de Porto 18 boîtes do do de Londres 10 boucauts de Tabac en feuille du H. C. 10 Tonnes de Genièvre 5 do de Cognac Brandy 20 do de Melasse 50 paniers Huile de veau marin F. Grouettes Brand.

10 quarts du meilleur Vinaigre de Bordeaux 60 qrt clous coupés depuis 2lbs à 25lbs 100 boîtes de fer blanc F. C. et F. X. 100 meules 100 Doz de jeu de Cartes 300 Rumes de papier à enveloppe 150 do do à écrire 1000 lbs de cire blanche

50 quarts de Lard Moss 200 do de harengs No 2 30 demi quarts de harengs, do. 50 do do do No. 1 100 quintaux de grosse morue 300 do petite do 57 quarts morue verte 30 draffs de morue verte 40 barrils d'huile pâle de veau marin 30 do d'huile de morue

Parcellement, pour le compte des biens d'une Banqueroute. 28 boites de Tabac Cavendish 10 boucauts de Tabac en feuille de Virginie 10 caisses de Raisins de Smyrne 6 do de Tabac en torquette 2 sacs de noix du Brésil 3 boîtes de cigarras 10 boîtes de Tabac en feuilles Espagnol 2 boucauts de Tabac en feuille 2500 lbs de Tabac en poudre imparfait 200 lbs de Tabac fais moulu 270 lbs de Tabac Cavendish défilé 100 Jarres de terre vides Et autres articles Conditions libérales Vente, tous les jours, à UNE heure. J. D. BERNARD, Agent. Montréal 19 Janvier 1842.

AVIS est par le présent donné que le Bureau d'Enregistrement pour le District de St. Hyacinthe, en vertu de l'Ordonnance de la 4e Victoria Chap. 30, est ouvert au Public depuis mardi 11 du courant dans la maison actuellement occupée par Léon Dugas, Ecuyer Député Régistrateur du dit District, sise au village de St. Hyacinthe, et dernièrement occupée par feu Jean Roque. JAMES HOLMES, REGISTRATEUR. j-96.

NOTICE. La personne qui a perdu une petite somme d'argent, samedi dernier, dans le marché, la recouvrera en donnant des preuves qu'elle lui appartient et en s'adressant à ALEX. COMEAU, INSPECTEUR M. P. Montréal 14 Janvier 1842. b-96.

AVIS. EST par le présent donné qu'une Assemblée Générale des actionnaires (de pas moins de 16 parts) du Bateau à Vapeur le PATRIOTE CANADIEN, aura lieu, LUNDI le 7 FEVRIER prochain, à l'Hôtel de SWORD S, Rue St. Vincent à DIX heures A. M. pour recevoir les comptes du présent comité, et procéder à l'élection d'un nouveau comité. THOMAS PHILLIPS, PAUL KAUNTZ, FR. BENOIT, OLIVIER RAYMOND, JOSEPH BOULANGER, JOSEPH ROSS, STANLEY BAGG, ERNEST IDLER, GEORGE PHILLIPS, JOS. ANDREWS, E. R. FABRE: Par Ordre E. R. FABRE. Secrétaire r-96.

CORPORATION DE MONTREAL. VIS PUBLIC est par le présent donné que depuis et après cette date toute personne ou toutes personnes qui conduiront, mèneront ou emploieront, pour le transport de personnes, marchandises ou matériaux, aucun carrosse, wagon cab, calèche, rig, charrette, ou voiture à roues de quelque espèce que ce soit, sur aucune des places, rues,uelles, ou voies publiques de cette Cité, seront poursuivies selon la loi, tel que prévu par la neuvième Section du Statut Règlement de la Corporation réglant les chemins d'hiver, passé le sept du courant. Cette restriction continuera en force jusqu'à nouvel avis. (Signé) JOHN OSTELL, Inspecteur de la Cité Hôtel de ville, 20 Janvier, 1842.

AVIS. QU'IL SOIT NOTOIRE, que nous Sousignés rendons compte de la Succession de feu M. BONAVENTURE ALINOTTE, le 17 FEVRIER prochain; que toutes personnes qui auraient des réclamations à faire pour ou contre la dite Succession, aient à se trouver le jour ci-dessus indiqué; alors la dite Succession se trouvera close J. B. BELANGER Ptre, M. GUSNON Ptre, EXECUTEURS TESTAMENTAIRES. St. Antoine 17 Janvier 1842. b-96.

AVIS PUBLIC. EST par le présent donné qu'il sera vendu par le Sherif du District de Montréal, le 24 JANVIER Courant, cette GRANDE et BELLE PROPRIÉTÉ ci-devant appelée "le JARDIN de PLAISIR de Montréal," plantée d'arbres fruitiers, pommiers, avec un puits et un jardin; le dit jardin est à la propriété de EUSTACHE SOU-PRAS Ec. de St. Mathias. Montréal 18 Janvier 1842.

AVIS PUBLIC. EST par le présent donné qu'il sera vendu par le Sherif du District de Montréal, le 24 JANVIER Courant, cette GRANDE et BELLE PROPRIÉTÉ ci-devant appelée "le JARDIN de PLAISIR de Montréal," plantée d'arbres fruitiers, pommiers, avec un puits et un jardin; le dit jardin est à la propriété de EUSTACHE SOU-PRAS Ec. de St. Mathias. Montréal 18 Janvier 1842.

AVIS PUBLIC. EST par le présent donné qu'il sera vendu par le Sherif du District de Montréal, le 24 JANVIER Courant, cette GRANDE et BELLE PROPRIÉTÉ ci-devant appelée "le JARDIN de PLAISIR de Montréal," plantée d'arbres fruitiers, pommiers, avec un puits et un jardin; le dit jardin est à la propriété de EUSTACHE SOU-PRAS Ec. de St. Mathias. Montréal 18 Janvier 1842.

AVIS PUBLIC. EST par le présent donné qu'il sera vendu par le Sherif du District de Montréal, le 24 JANVIER Courant, cette GRANDE et BELLE PROPRIÉTÉ ci-devant appelée "le JARDIN de PLAISIR de Montréal," plantée d'arbres fruitiers, pommiers, avec un puits et un jardin; le dit jardin est à la propriété de EUSTACHE SOU-PRAS Ec. de St. Mathias. Montréal 18 Janvier 1842.

VENTE PAR LE SHERIFF.

AVIS public est par le présent à savoir: Les terres et dépendances ci-dessus mentionnées, seront vendues aux temps et lieu ci-dessus mentionnés, et les oppositions afin de conserver, pourront être faites en aucun temps, jusqu'à deux jours après le retour de l'ordre ou Writ. VENTIDITION EXPONAS

MONTREAL, à SAVOIR: SIMON VALOIS, No. 2555, bourgeois, de la paroisse de Montréal, dans le district de Montréal. Demander, contre les terres et ténements de JOSEPH LEANDRE BOURGEOIS, ci-devant teneur, maintenant bourgeois, de la dite paroisse de Montréal, Défendeur. Les dits terres et ténements mentionnés et désignés dans le Cédule annexée au dit writ, ou ordre, marqué A. comme suit: — "Une terre sise et située dans la paroisse de Montréal, dans le District de Montréal, de la contenance de quatre arpents de front, sur trente cinq arpents de profondeur, tenant au large à vingt arpents de profondeur, et le reste en rétrécissant un arpent et demi plus ou moins, bornés en front par le feu St. Laurent, en profondeur par François Desros, et d'un côté aux héritiers L'uzon, et partie à Pierre Jackson, et l'autre côté à Madame Mitchell ou ses représentants, avec deux maisons en pierres, une grange et étable et autres dépendances dessus érigés, le tout sans garantie de mesure précise."

A être vendue (sujete à certaines charges, conditions, servitudes et réserves qui seront pleinement détaillées au temps de la vente, et dont on peut être informé à mon Bureau,) à MON BUREAU en la CITE DE MONTREAL, le TRENTE-UNIEME jour de JANVIER courant, à ONZE heures du soir. Le Writ rapportable le premier jour de Février prochain. JNO. BOSTON, Sherif, Bureau du Sherif, Montréal, 13 Janvier, 1842; a-in 01

MAGASIN A LOUER. UNE MAISON et le MAGASIN à louer dans la paroisse de St. Jacques le Mineur, c'est une excellente situation pour le commerce. La maison est située vis à vis de l'Eglise que l'on est maintenant après construction. Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire. J. L. BEAUDRY, Vis-à-vis le Palais de Justice. Montréal 10 Juin 1841. j-23

AVIS. Bureau d'Enregistrement pour le District de St. Jean. EST par le présent donné que le Bureau d'Enregistrement pour les actes, testamentaire et établi en vertu de l'Ordonnance de la 4e Victoria Chap. 30, sera ouvert Jeudi le 20 du courant présent mois dans la Maison de Monsieur LeBlanc vis-à-vis l'Hôtel de Mr. Mott. Les heures du Bureau seront depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après midi. THOS. AUSTIN, Régistrateur pour le district de St. Jean. St. Jean 13 Janvier, 1842.

Je, THOMAS AUSTIN, Régistrateur pour le district de St. Jean constitue par les présentes, et appointe, Augustus Delisle de Boucherville, Ecuyer Député Régistrateur pour le dit District, sous et en vertu des provisions de l'Ordonnance du Gouverneur et du Conseil Spécial de la Province de St. Bas Canada passé dans la 4e Année du Règne de Sa Majesté. THOS. AUSTIN, Régistrateur pour le district de St. Jean St. Jean 13 Janvier 1842.

PAR JAMES YOUNG. LE SAMEDI de chaque semaine durant l'AUTOMNE et l'HIVER, le Sousigné continuera de tenir ses ventes régulières de MARCHANDISES SECHES, etc., à ses Chambres d'Encaen. Pour les Ventes des autres jours, voir les annonces et petits imprimés. Vente chaque jour à DEUX heures. JAMES YOUNG. Montréal, Nov. 1841. j-79.

Province du Canada } FAILLITE. District de Montréal } EN FAILLITE Dans l'affaire de HENRY MONGEAU et CHARLES BOUCHER DE GROSBOIS—Banqueroutier: VU qu'un warrant de faillite, signé par WILLIAM BADGLEY, Ecuyer, résident des Commissaires pour Banqueroute, résidant dans la ville de Montréal, daté à Montréal, le dixième jour de Janvier courant, a été émané contre les biens de HENRY MONGEAU, de la paroisse de Longueuil, marchand, et CHARLES BOUCHER DE GROSBOIS aussi marchand de la paroisse de Boucherville, dans le dit District, faisant ensemble affaires à Montréal susdit, tant individuellement que comme associés sous le nom de GROSBOIS et MONGEAU.

Toutes les personnes que les présentes porteront concerner, sont, par les présentes, notifiées et défense leur est donnée de faire paiement d'aucunes dettes aux dits HENRY MONGEAU et CHARLES BOUCHER DE GROSBOIS ou de délivrer à l'un ou l'autre des deux aucune propriété leur appartenant ou à leur usage, et tous et chacun les créanciers des dits Henry Mongeau et Charles Boucher de Grosbois sont notifiés, par les présentes, de se présenter, MERCREDI le VINGT-SIXIEME jour de JANVIER courant, à l'office du susdit commissaire, à l'encoignure des rues St. Gabriel et St. Jacques, dans la Cité de Montréal, à ONZE HEURES du matin, aux fins de prouver le montant de leurs comptes respectifs, et en outre pour procéder à l'élection d'un ou plusieurs procureurs qui prendront l'administration des biens des dits Banqueroutiers. ISAAC AARON. Messag: pr. les Banqueroutiers.

AVIS PUBLIC. EST par le présent donné qu'il sera vendu par le Sherif du District de Montréal, le 24 JANVIER Courant, cette GRANDE et BELLE PROPRIÉTÉ ci-devant appelée "le JARDIN de PLAISIR de Montréal," plantée d'arbres fruitiers, pommiers, avec un puits et un jardin; le dit jardin est à la propriété de EUSTACHE SOU-PRAS Ec. de St. Mathias. Montréal 18 Janvier 1842.

AVIS PUBLIC. EST par le présent donné qu'il sera vendu par le Sherif du District de Montréal, le 24 JANVIER Courant, cette GRANDE et BELLE PROPRIÉTÉ ci-devant appelée "le JARDIN de PLAISIR de Montréal," plantée d'arbres fruitiers, pommiers, avec un puits et un jardin; le dit jardin est à la propriété de EUSTACHE SOU-PRAS Ec. de St. Mathias. Montréal 18 Janvier 1842.

AVIS PUBLIC. EST par le présent donné qu'il sera vendu par le Sherif du District de Montréal, le 24 JANVIER Courant, cette GRANDE et BELLE PROPRIÉTÉ ci-devant appelée "le JARDIN de PLAISIR de Montréal," plantée d'arbres fruitiers, pommiers, avec un puits et un jardin; le dit jardin est à la propriété de EUSTACHE SOU-PRAS Ec. de St. Mathias. Montréal 18 Janvier 1842.

AVIS PUBLIC. EST par le présent donné qu'il sera vendu par le Sherif du District de Montréal, le 24 JANVIER Courant, cette GRANDE et BELLE PROPRIÉTÉ ci-devant appelée "le JARDIN de PLAISIR de Montréal," plantée d'arbres fruitiers, pommiers, avec un puits et un jardin; le dit jardin est à la propriété de EUSTACHE SOU-PRAS Ec. de St. Mathias. Montréal 18 Janvier 1842.

AVIS PUBLIC. EST par le présent donné qu'il sera vendu par le Sherif du District de Montréal, le 24 JANVIER Courant, cette GRANDE et BELLE PROPRIÉTÉ ci-devant appelée "le JARDIN de PLAISIR de Montréal," plantée d'arbres fruitiers, pommiers, avec un puits et un jardin; le dit jardin est à la propriété de EUSTACHE SOU-PRAS Ec. de St. Mathias. Montréal 18 Janvier 1842.

AVIS PUBLIC. EST par le présent donné qu'il sera vendu par le Sherif du District de Montréal, le 24 JANVIER Courant, cette GRANDE et BELLE PROPRIÉTÉ ci-devant appelée "le JARDIN de PLAISIR de Montréal," plantée d'arbres fruitiers, pommiers, avec un puits et un jardin; le dit jardin est à la propriété de EUSTACHE SOU-PRAS Ec. de St. Mathias. Montréal 18 Janvier 1842.

AVIS PUBLIC. EST par le présent donné qu'il sera vendu par le Sherif du District de Montréal, le 24 JANVIER Courant, cette GRANDE et BELLE PROPRIÉTÉ ci-devant appelée "le JARDIN de PLAISIR de Montréal," plantée d'arbres fruitiers, pommiers, avec un puits et un jardin; le dit jardin est à la propriété de EUSTACHE SOU-PRAS Ec. de St. Mathias. Montréal 18 Janvier 1842.

A LOUER.

UNE Maison, dans la rue St. Charles Baronnée vis-à-vis la résidence de C. S. De Bleury, Ec. Cette maison Cette maison est à deux étages, pourvue d'une grande Cour, d'une bonne cave, et d'une glacière et jardin très à proximité et maintenant occupé, le bas par W. Harper Ec. et le haut par W. Adam Ec. Pour les conditions s'adresser au propriétaire sousigné. Possession à prendre le premier Mai prochain. FELIX MERCURE. 17 Janvier, 1842. j-95.

ALOUER. DEUX MAGASINS, dans la Rue Notre Dame, dont l'un maintenant occupé par le Sousigné et qui est la résidence de J. J. Day Ec. et l'autre par S. S. Boudreau, marchand, et vis-à-vis le Palais de Justice. Pour les Conditions voir possession à prendre le 1er Mai prochain. FELIX MERCURE. 17 Janv. 1842. j-95.

A LOUER. Le Bas d'une maison très propre pour un magasin résidence actuelle de Mr. Mc Nider, peintre, et dont le haut est occupé par le sousigné. S'adresser au sousigné, rue Craig. FELIX MERCURE. Montréal 17 Janvier 1842. j-95.

UNE femme respectable de cette ville, âgée de 45 ans, entendant parfaitement la Cuisine, désirerait se placer comme MENAGERE chez quelque Curé ou autre. Elle pourrait produire au besoin des certificats de bonnes mœurs et de respectabilité. Pour plus ample information, s'adresser à ce Bureau ou à Joseph Roy, Ec. Marchand, rue St. Paul. Montréal 17 Janvier 1842. j-95.

CETTE préparation a pour elle l'épreuve de plusieurs années et peut être recommandée avec confiance comme un remède sur et efficace pour l'évacuation des vers. Le succès sans exemple qui a suivi son administration dans chaque cas où le patient a été tourmenté des vers le rend assurément digne de l'attention des médecins. Le propriétaire s'est fait un devoir de s'assurer des résultats de son usage, dans chacun des cas qui sont venus à son usage et il a invariablement trouvé que l'effet de ce remède était salutaire. Le plus souvent, après avoir épuisé tous les autres moyens sans aucun avantage permanent. Ce fait est attesté par les certificats de centaines de personnes de différentes parties du pays, ce qui devrait induire les familles à avoir toujours une boîte de ce remède dans leur maison, il opère d'habitude et peut-être administrer avec sûreté à l'enfant le plus délicat. Vendu par JOHN BIRKS, & Cie. place d'Armes. Montréal, ce 12 Janv. 1842. a-in

LES Maisons du sousigné au coin des rues St. Jacques et St. Lambert, avec le magasin maintenant occupé par Mr. Lionais avec certaines conditions, permission sera donnée de faire un magasin de tout le bas de la première de ces maisons. L. H. LAFONTAINE. Montréal 12 Janvier 1842. j-94.

LA Maison rue Notre Dame, appartenant à la succession du Dr. Vallée. L. H. LAFONTAINE. Montréal 14 Janvier 1842. j-94.

EMPLACEMENTS SUR LE TERRAIN DES SŒURS GRISSES. LES SŒURS GRISSES disposeront d'un certain nombre d'emplacements très avantageusement situés pour la construction de VOUTES, MAGASINS &c, sur la continuation de la rue McGill près du marché Ste. Anne, sur la rue des Sœurs Grises, sur la continuation de la rue Wellington, et sur la rue Youville; dont quelques uns sont situés près de la rue des commissaires et sur quais. S'adresser aux SŒURS GRISSES chez qui on pourra connaître les conditions et voir le plan des emplacements depuis le 29 JANVIER courant jusqu'au 12 FEVRIER. T. J. TRUTEAU N. P. Montréal, 14 Janvier 1842. j-94.

TOWNSHIP DE BRANDON. AVIS. Aux personnes qui désirent obtenir des TERRES propres à faire des établissements avantageux. LES sousignés offrent à vendre à des conditions convenables aux cultivateurs. 20,000 ARPENTS de Terre situés dans le 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10e rang du TOWNSHIP DE BRANDON, dans le District de Montréal, à environ sept lieues du village de Berthier. Ces terres sont de la meilleure qualité, la plus grande partie est en Bois FRANC qui fournit des sucreries considérables et donne en outre l'avantage de payer une partie du défrichement par la vente de la cendre pour faire de la potasse. Elles seront divisées en lots ou fermes de 60 à 80 arpents en superficie. Il y a une EGLISE CATHOLIQUE et des Moulins à Farine et à Scies presque dans le centre de cette étendue de terre. Un bon chemin conduit du 8e rang au village de Berthier, d'où il part, quatre fois par semaine, des Bateaux à Vapeur pour Montréal; facilité bien importante pour le cultivateur qui ainsi le moyen de porter le produit de ses travaux à un marché certain et avantageux. L'on peut se procurer de plus amples informations en s'adressant aux sousignés à leur agent JAMES DIGNAN Ec., Arpenteurs à Berthier. L. MANSUE, P. BOISSEAU. Québec, Novembre 1841. b-a. a.

LES sousignés offrent à LOUER le MOULIN à SCIE bâti sur la Rivière du Nord, dans la Seigneurie de l'Augmentation des Mille Isles, et situé dans un local d'une supériorité presque égale dans la province sous le rapport du commerce du bois. Pour les particularités s'adresser aux sousignés par lettre franches de port. J. LEFEBVRE de Bellefeuille, F. E. GLOBENSKY. St. Eustache 1er Janvier 1842. j-92.

LA Maison située dans la rue St. François-Xavier et maintenant occupée par M. NYE, Avocat.—Possession à prendre le premier de mai prochain. AUSTIN CUVILLIER. Montréal, 8 Janvier 1842. j-93.

LF Magasin, dans la rue Notre Dame, à peu près en face de l'Eglise Anglaise, est maintenant occupé par Mr. N. MARTEL.—Possession à prendre le premier de mai prochain. AUSTIN CUVILLIER. Montréal, 8 Janvier 1841. j-93.

AU Côteau Barron plusieurs Lots de terre situés vis à vis la propriété de A. M. DELISLE, Ecuyer, et dominant entièrement la ville et très propres à fixer l'attention de personnes désirant se procurer une agréable résidence.—Pour les conditions, s'adresser à AUSTIN CUVILLIER. Montréal, 8 Janvier 1842. j-93.

ORDONNANCE sur les Bureaux d'Hygiène, suivie du texte anglais et français de l'ordonnance, des lois relatives à la création des ci-devant Bureaux de Contés, et de la loi des lettres de ratification par L. H. LAFONTAINE, Avocat. Un volume in 8o de page, Et sera à vendre chez L'imprimeur Louis Perrault et les Libraires de Québec et Montréal. 18 Janvier 1842. j-95.

SOUS PRESSE. ET PARAITRA VERS LE 1ER FEVRIER, Analyse de L'ORDONNANCE sur les Bureaux d'Hygiène, suivie du texte anglais et français de l'ordonnance, des lois relatives à la création des ci-devant Bureaux de Contés, et de la loi des lettres de ratification par L. H. LAFONTAINE, Avocat. Un volume in 8o de page, Et sera à vendre chez L'imprimeur Louis Perrault et les Libraires de Québec et Montréal. 18 Janvier 1842. j-95.

AVIS. LUNDI le dix sept du courant et jours suivants, seront vendus par encan au village de Varennes tous les effets mobiliers dépendants de la succession de feu Edouard Beaudry écuyer, en son vivant notaire à Varennes, parmi lesquels se trouvent plusieurs meubles de gout et livres de droit, la vente commencera chaque jour à neuf heures du matin. L. J. LACOSTE N. P. Boucherville le 10 Janvier, 1842. c-93.

\$30 De récompense.

PERIU, Vendredi soir, le 7 de courant, vers huit heures et demi, depuis la maison de Mr. Hall, Ottawa hotel, à aller chez Mr. François Benoit, place de la Douane un PORTE MANTEAU de cuir. La personne qui le portera chez Mr. FRANCOIS BENOIT, place de la Douane ou à Alex. Comeau, Ina. M. P. Bureau de la Police recevra la récompense ci-dessus.

NOTICE. LES sousignés offrent à LOUER le MOULIN à SCIE bâti sur la Rivière du Nord, dans la Seigneurie de l'Augmentation des Mille Isles, et situé dans un local d'une supériorité presque égale dans la province sous le rapport du commerce du bois. Pour les particularités s'adresser aux sousignés par lettre franches de port. J. LEFEBVRE de Bellefeuille, F. E. GLOBENSKY. St. Eustache 1er Janvier 1842. j-92.

LA Maison située dans la rue St. François-Xavier et maintenant occupée par M. NYE, Avocat.—Possession à prendre le premier de mai prochain. AUSTIN CUVILLIER. Montréal, 8 Janvier 1842. j-93.

LF Magasin, dans la rue Notre Dame, à peu près en face de l'Eglise Anglaise, est maintenant occupé par Mr. N. MARTEL.—Possession à prendre le premier de mai prochain. AUSTIN CUVILLIER. Montréal, 8 Janvier 1841. j-93.

AU Côteau Barron plusieurs Lots de terre situés vis à vis la propriété de A. M. DELISLE, Ecuyer, et dominant entièrement la ville et très propres à fixer l'attention de personnes désirant se procurer une agréable résidence.—Pour les conditions, s'adresser à AUSTIN CUVILLIER. Montréal, 8 Janvier 1842. j-93.

ORDONNANCE sur les Bureaux d'Hygiène, suivie du texte anglais et français de l'ordonnance, des lois relatives à la création des ci-devant Bureaux de Contés, et de la loi des lettres de ratification par L. H. LAFONTAINE, Avocat. Un volume in 8o de page, Et sera à vendre chez L'imprimeur Louis Perrault et les Libraires de Québec et Montréal. 18 Janvier 1842. j-95.

SOUS PRESSE. ET PARAITRA VERS LE 1ER FEVRIER, Analyse de L'ORDONNANCE sur les Bureaux d'Hygiène, suivie du texte anglais et français de l'ordonnance, des lois relatives à la création des ci-devant Bureaux de Contés, et de la loi des lettres de ratification par L. H. LAFONTAINE, Avocat. Un volume in 8o de page, Et sera à vendre chez L'imprimeur Louis Perrault et les Libraires de Québec et Montréal. 18 Janvier 1842. j-95.

AVIS. LUNDI le dix sept du courant et jours suivants, seront vendus par encan au village de Varennes tous les effets mobiliers dépendants de la succession de feu Edouard Beaudry écuyer, en son vivant notaire à Varennes, parmi lesquels se trouvent plusieurs meubles de gout et livres de droit, la vente commencera chaque jour à neuf heures du matin. L. J. LACOSTE N. P. Boucherville le 10 Janvier, 1842. c-93.

PUBLIE ET A VENDRE. —CHEZ— C. P. LEPROHON, Librairie, rue Notre Dame, PRECIS DE DIVERSES ORDONNANCES ET STATUTS REDIGES PAR GODEFROY CHAGNON, Ec. Notaire, 1 Vol. in 12o de 108 pages. TABLE DES MATIERES: Introduction, Ordonnance pour la nomination des officiers de paroisses, &c. Ordonnance concernant les municipalités. Acte pour l'établissement des écoles élémentaires. Ordonnance pour les bureaux d'enregistrement. Acte pour remédier aux abus commis contre l'agriculture. Précis de divers actes, exposant les principaux délits des sous-voies, Précis d'un acte pour consolider et amender les lois relatives aux injures malicieuses contre la propriété. Acte pour l'établissement de cours de district et de division, j-93.

BUREAU D'ENREGISTREMENT. POUR LE DISTRICT DE MONTREAL. AVIS est donné par les présentes que le Bureau pour l'enregistrement des Titres, Testaments, &c. établi en vertu de l'Ordonnance de la 4e VICTORIA, chap. 30, sera ouvert mercredi le 12 du courant, dans la maison de feu Dr. VALLEY, dernièrement occupée par M. Hon. D. DALY, rue Notre Dame. Heures d'office: depuis 9 heures A. M. jusqu'à 3 heures P. M. EDWARD DOWLING, Régistrateur du District de Montréal. Montréal, 10 Janvier 1842. j-93.

DEUX MAGASINS A LOUER vis-à-vis le Palais de Justice. Possession à prendre immédiatement ou aux 1er mai prochain, s'adresser à J. L. BEAUDRY, et Cie. Montréal, 5 Janvier 1842. j-26

A VENDRE. PAR le Sousigné, à son Magasin rue St. Paul. 460 Quintaux grande-Morue Verte 300 do petite do 200 do Morue Séche 50 Quart de Harengs. JEROME GRENIER. 21 Décembre 1841. j-94.

VENTE.

LES Soussignés vendent maintenant à VEN-
TE PRIVÉE tout leur assortiment général
de MARCHANDISES d'Etape et de goût, con-

ROBERT ARMOUR & Cie.
Montréal 11 Décembre 1841.

BAUME DE LIVERWORTH
DR. TAYLOR.

POUR la Consommation, les Rhumes, les Flu-
xions, les Crachements de Sang, Points de
Côté, Douleurs d'Estomac, Asthme, Pleurisie,

CERTIFICATS.
Enclin à la Consommation pour la double raison
de sa conformation particulière et d'une transmis-

CURE REMARQUABLE DE CONSOM-
TION.
Pendant 3 ans j'ai souffert les tortures de la plus
crucelle consommation, mais le Dr. Taylor m'a

COURTE HALEINE.
Il n'y a rien d'égal au Baume de Liverworth du
Dr. Taylor pour cette maladie. Pris de l'asthme

Cure surprenante de Consommation:—Mr. R.
Gladin de Delhi, New York, d'une constitution
notamment portée à la consommation s'en est

J. J. FISHER, 57, BARRON St. N. Y.
Points de côté et d'Estomac.—Ces maladies
m'inquiétaient et m'empêchaient de me livrer à

A. L. GREEN 2 PITT St. N. Y.
Crachement de sang guéri:—Pendant quatre
mois je crachais presque journellement du sang

AGENCES.
Par appointements, Spéciaux:—Messrs Wm
Lyman & Co, A. Savage & Co, Montréal, J. Mus-

Messrs Lecote & Thyer, Droguiste en gros, 172
Maiden Lane, New-York trouveront des réponses
à leurs adresses pour le Baume de Liverworth du

Et ils fournissent aussi Droguer, médecines,
poudres, huiles, vitres, citre peintes et tous les
articles de leur ligne tous de qualité supérieure et

LOUIS O. LETOURNEUX,

Avocat et Procureur,
ouvert son BUREAU, Rue St. Vincent, por-
te voisine de la Librairie d'E. R. Fabre, Ecr.
Montréal, 22 sept. 1841.



POUR L'EXTRAC-
TION des DENTS
S'adresser au
Dr. PERRAULT,

—12 Octobre,
Rue Craig

MATHEW OWENS, FRANCOIS BELLE-
VAL, JACQUES BOURGEOIS, JEAN-
BAPTISTE DESNOYERS et JEAN, BAPTIS-
TE DUCLOS qui ont servi dans la milice incorpore-

Toutes personnes qui auraient connaissance des
individus ci-dessus ou de leurs héritiers, sont priées
de les informer de la suite notice.
BASILE LARQUE.
— 6 Avril, 1841.

LE SOUSSIGNÉ informe ses amis et le Pu-
blic, qu'il a reçu en addition à son fond or-
dinaire de Commerce, de BELLES ETOFFES en

On y trouvera des
Galons, Frange en soie, laine, Or et argent, Che-
villes à broders, Etoffes à Soutane, Ceinture de

UN ASSORTIMENT DE VINS BIEN CHOISIS,
particulièrement pour l'usage des Fabriques, de
bonne huile à Lampe, diverses qualités de Vin Rouge

AUSSI,
Modérère et Port,
Quelques caisses des meilleures liqueurs, Anisette,

RELIEUR.
JOHN BAIN,
INFORME respectueusement qu'il a loué de
Mr. C. P. LEPROHON, LIBRAIRE, Rue

MONSIEUR ALEXANDRE DUBOIS infor-
me respectueusement ses amis et le public en
général, qu'il a retabi son HOTEL, vis-à-vis le

AVIS.
EUPHEMIE LAPOINTE, mon épouse ayant
laissé ma maison sans cause légitime, je pré-

POELES.
VENANT d'être reçues des Fonderies des Iles
Vertes, un grand assortiment de POELES de

AVIS.
UNE personne respectable et qui peut don-
ner les meilleures références, désirerait se

Vases et Ornaments d'Eglise.
DERNIEREMENT reçu et à vendre par R.
TRUDEAU Apothicaire, un assortiment de

LE Soussigné offre en vente au MAGASIN de
LIQUEURS et EPICERIES situé au coin
des rues Notre Dame et St. Vincent en face du

Messrs Lecote & Thyer, Droguiste en gros, 172
Maiden Lane, New-York trouveront des réponses
à leurs adresses pour le Baume de Liverworth du

Et ils fournissent aussi Droguer, médecines,
poudres, huiles, vitres, citre peintes et tous les
articles de leur ligne tous de qualité supérieure et

Et ils fournissent aussi Droguer, médecines,
poudres, huiles, vitres, citre peintes et tous les
articles de leur ligne tous de qualité supérieure et

Et ils fournissent aussi Droguer, médecines,
poudres, huiles, vitres, citre peintes et tous les
articles de leur ligne tous de qualité supérieure et

Et ils fournissent aussi Droguer, médecines,
poudres, huiles, vitres, citre peintes et tous les
articles de leur ligne tous de qualité supérieure et

AUX DIRECTEURS DE COLLEGE

Le Soussigné a dernièrement publié un
COURS D'HISTOIRE d'une rédaction so-
ignée adoptée dans les écoles Chrétiennes et con-
tenant:

- 1o. Abrégé de l'histoire sainte
2o. Abrégé de l'histoire des principaux peuples
du monde
3o. l'histoire abrégé du Canada précédé d'un
précis de l'histoire de France
Un joli volume de 20 de plus de 200 pages. On
se le procurera aussi chez E. R. FABRE, prix me-
diocre.

LOUIS PERRAULT,
SUPERIEUR HUILE SPERME.
20 quart. Huile Sperme blanchie,
20 do do Veau Marin pale
15 do do bouillie Inodore.

DR. MEILLEUR,
Petite Rue St. Jacques,
DERRIERE LA GRANDE EGLISE
ANGLAISE.

LES personnes qui sont endettées envers la suc-
cession de feu Dame FRANCOISE ROCH
sont priées de venir liquider leurs comptes au plus
vite; de même que ceux à qui la dite succession

CHALLES CHALIFOUX,
Exécuteur testamentaire.
Hyacinthe, 15 novembre 1841. bm

AVIS.
Aux Marchands de la campagne et
de la ville.
LES Soussignés offrent en vente à leur magasin

- 250 Drafles de grosse Morue Verte
150 Quart de do do
50 Quintaux de do séchés
150 Grosé tinette de Sarding.
25 Quart de do
100 " de Maquereaux
50 " de Herrengs du nord
100 Boites " de fumé
25 Quart d'anguille de Chambly
25 " de Québec
2000 us de veau de morue
30000 us Sucre d'érable
2000 Minots de sel
300 Robes cariole du nord ut du sud
300 Peaux repassé
400 Meules à grain bleu
400 Gallons d'huile de morue

Porcelaine, Vererie &c
Poterie à bas prix.
Le soussigné informe ses amis et le public,
qu'il a en main un fond considérable et bien

LA BELLE MAISON en pierre et à deux étas-
ges de feu Mr. J. B. MASSE, située au Centre
du bourg St. Denis; elle est dans le meilleur

AVIS.
LES Soussignés ayant été nommés EXECU-
TEURS TESTAMENTAIRES de feu

AVIS.
LE Soussigné donne avis que par procuration
reçue devant Maître DUGAS et son con-

AVIS.
DANS LE VILLAGE DE ST. HYACINTHE,
UNEMAISON avantagieusement située
pour le commerce, et ses dépendan-

EN FAILLITE.
Dans l'affaire de JOSEPH TRUDEAU, failli,
AVIS est ici donné, que le Soussigné a été ap-
pointé seul Syndic pour l'administration des

ON EXECUTE
EN GEBUREAU
TOUTES SORTES
D'OUVAGES
Dans le dernier Godt.

PROPRIETE DE VALEUR
A VENDRE.
DANS LES RUES ST. PAUL ET ST. BONAVENTURE.
LE soussigné offre en vente les proprié-
tés de grande valeur, suivantes:—1o. La

EN FAILLITE.
Dans l'affaire de JOSEPH TRUDEAU, failli,
AVIS est ici donné, que le Soussigné a été ap-
pointé seul Syndic pour l'administration des

ON EXECUTE
EN GEBUREAU
TOUTES SORTES
D'OUVAGES
Dans le dernier Godt.

ON EXECUTE
EN GEBUREAU
TOUTES SORTES
D'OUVAGES
Dans le dernier Godt.

ON EXECUTE
EN GEBUREAU
TOUTES SORTES
D'OUVAGES
Dans le dernier Godt.

NOTICE.
MAISON DE LA TRINITE,
Montréal 4 Décembre 1841.

Une Assemblée du Conseil de la Maison de
la Trinité de Montréal, tenue à la Maison de
Trinité, le 4me, du courant, a été:
Ordonné que les ballies requises par les articles
50 et 51me. des statuts et Règlements pour le

Art. 50. Que toute personne ou personnes qui
seront par la suite convaincus d'avoir mis, placé,
empilé ou déposés pierres, des ordures, des déchan-
ges, de la neige, de la glace, ou aucune autre
matière quelconque, sur le mur de revêtement ou

AVIS.
LES personnes endettées envers la succession
de feu Edouard Beaudry veuf, en son vi-

AVIS.
LES personnes endettées envers la succession
de feu Edouard Beaudry veuf, en son vi-

AVIS.
LES personnes endettées envers la succession
de feu Edouard Beaudry veuf, en son vi-

AVIS.
LES personnes endettées envers la succession
de feu Edouard Beaudry veuf, en son vi-

AVIS.
LES personnes endettées envers la succession
de feu Edouard Beaudry veuf, en son vi-

AVIS.
LES personnes endettées envers la succession
de feu Edouard Beaudry veuf, en son vi-

AVIS.
LES personnes endettées envers la succession
de feu Edouard Beaudry veuf, en son vi-

AVIS.
LES personnes endettées envers la succession
de feu Edouard Beaudry veuf, en son vi-

AVIS.
LES personnes endettées envers la succession
de feu Edouard Beaudry veuf, en son vi-

AVIS.
LES personnes endettées envers la succession
de feu Edouard Beaudry veuf, en son vi-

AVIS.
LES personnes endettées envers la succession
de feu Edouard Beaudry veuf, en son vi-

AVIS.
LES personnes endettées envers la succession
de feu Edouard Beaudry veuf, en son vi-

AVIS.
LES personnes endettées envers la succession
de feu Edouard Beaudry veuf, en son vi-

AVIS.
LES personnes endettées envers la succession
de feu Edouard Beaudry veuf, en son vi-

AVIS.
LES personnes endettées envers la succession
de feu Edouard Beaudry veuf, en son vi-

P. B. DECOUSSE
MARCHAND TAILLEUR.

CI-DEVANT de l'Etablissement de
Booth et Decousse.
53 BROADWAY, ALBANY N. Y.

L'HONNEUR d'annoncer à ses amis et au
public en général qu'il tient son Magasin de
Marchand Tailleur aux coins des rues St. Paul et
St. Vincent, vis-à-vis de Mr. L. Haldimand, Mar-

Il ose se flatter que le soin qu'il mettra à servir
ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage
lui méritera la faveur du public; en outre il n'em-
ploiera que des meilleurs ouvriers, ce qui est une

LE Soussigné informe respectueu-
sement ses amis et le public en général,
qu'il a chez lui, à la vieille maison
longue à un seul étage, rue St. Paul,

Robillard et Bassette,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
No. 74 Pine Street,
NEW-YORK,
Expédient sur Ordre

REFERENCE,
G. D. BALZARETTI, Ecr., } QUEBEC.
MM. F. PRATT et Frères, }
J. D. BERNARD, Ecr., } MONTREAL.
Jos. ROY, Ecr. }
Août 1841. im. 33

AVANTURE ou à Louer.
LES lieux spacieux bien connus des soussignés
dans le Village de Berthier, consistant en une

LE PUBLIC est par les présentes averti que
JEAN BRE. C. TRESTLER, Ecr. de cette
ville a été nommé Conseil à Madame MARIE-
ANNE CURTISS, Veuve Jean Jos. Trestler de

CONDITIONS DE L'AUREOLE.
Ce JOURNAL se publie trois fois par semaine les
MARDI, JEUDI et SAMEDI matin. Le prix de la

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, 1ere insertion, . 2s. 6d
Chaque insertion subséquente, . . . 7jd
Dix lignes et au-dessous, 1ere insertion, 3s. 4d

AGENTS.
Québec,
Trois-Rivières,
Laprairie,
Boucherville,
Varennes,
Lacadie,
Chambly,
Ste. Marie de Monnoir, T.H. Gacien, Ecr. P. M.

AGENTS.
Québec,
Trois-Rivières,
Laprairie,
Boucherville,
Varennes,
Lacadie,
Chambly,
Ste. Marie de Monnoir, T.H. Gacien, Ecr. P. M.

AGENTS.
Québec,
Trois-Rivières,
Laprairie,
Boucherville,
Varennes,
Lacadie,
Chambly,
Ste. Marie de Monnoir, T.H. Gacien, Ecr. P. M.

AGENTS.
Québec,
Trois-Rivières,
Laprairie,
Boucherville,
Varennes,
Lacadie,
Chambly,
Ste. Marie de Monnoir, T.H. Gacien, Ecr. P. M.

AGENTS.
Québec,
Trois-Rivières,
Laprairie,
Boucherville,
Varennes,
Lacadie,
Chambly,
Ste. Marie de Monnoir, T.H. Gacien, Ecr. P. M.

AGENTS.
Québec,
Trois-Rivières,
Laprairie,
Boucherville,
Varennes,
Lacadie,
Chambly,
Ste. Marie de Monnoir, T.H. Gacien, Ecr. P. M.

AGENTS.
Québec,
Trois-Rivières,
Laprairie,
Boucherville,
Varennes,
Lacadie,
Chambly,
Ste. Marie de Monnoir, T.H. Gacien, Ecr. P. M.

AGENTS.
Québec,
Trois-Rivières,
Laprairie,
Boucherville,
Varennes,
Lacadie,
Chambly,
Ste. Marie de Monnoir, T.H. Gacien, Ecr. P. M.

AGENTS.
Québec,
Trois-Rivières,
Laprairie,
Boucherville,
Varennes,
Lacadie,
Chambly,
Ste. Marie de Monnoir, T.H. Gacien, Ecr. P. M.